



CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 6 novembre 2017

Nombre de Conseillers : En exercice : 19
 Présents : 14
 Votants : 19

L'an deux mil dix-sept, le 6 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-SULPICE-DE-POMMERAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Simone GAVEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 novembre 2017.

Présents : MM. Franck BESNARD, Christian CAILLAULT, Patrice CHARRET, Jean-Marie HALLOUIN, Claude JAVARY, Xavier LEBRASSEUR, Denis LESIEUR, Charles RONCE.
Mmes Gisèle BIGOT, Christèle DESSITE, Eliane GUILLOT, Chantal HUET, Patricia JUIGNET, Joëlle NOLIERE.

Procurations : Mme Martine VINCENT a donné procuration à Mme Chantal HUET
Mme Annie ROUL a donné procuration à Mme Christèle DESSITE
M. Gilles GIAMPORITONE a donné procuration à M. Claude JAVARY
Mme Marinette DUVOUX a donné procuration à Mme Simone GAVEAU

Secrétaire : Mme Eliane GUILLOT

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du compte rendu du 2 octobre 2017**
- 2) **Information sur les décisions**
- 3) **Information sur les DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)**
- 4) **Affaires financières :**
 - Décision modificative d'investissement pour la création d'un jardin pédagogique au Service Enfance Jeunesse et création d'un W.C. handicapés à l'école élémentaire (travaux en régie)
 - Ecole maternelle : construction d'un préau
 - Ecole élémentaire : demande de subvention pour l'Etoile Cyclo
 - Loyers 2018
 - Indemnité de conseil allouée aux comptables (information)
 - Indemnités de gardiennage de l'église
- 5) **Service Enfance Jeunesse : Tarifs spectacle de Noël**
- 6) **Achat de parcelle rue des Ecoles**
- 7) **Recherche de médecins : cabinet de recrutement**
- 8) **Voirie à intégrer dans la voirie communale : Lotissement des Grelles, rue des Glycines et Place François Mortelette.**
- 9) **Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable.**
- 10) **Comptes rendus de réunions**
- 11) **Informations et questions diverses**

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 OCTOBRE 2017

Pas d'observation.

✓ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.**

2) INFORMATION SUR LES DECISIONS

N°	Date	Objet	Entreprise retenue	Montant HT
36	05/10/2017	ASSECHEMENT ENSEMBLE DES MURS EGLISE ET LOGEMENT Travaux complémentaires	NTE Normandie Traitement Etanchéité à Mondeville (14)	1 573,45 €
37	19/10/2017	REPARATIONS ELECTRIQUES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX suite au rapport de l'APAVE de novembre 2015	THIBIERGE SAS à Herbault (41)	1 944,41 €
38	13/10/2017	PROGRAMME DE VOIRIE 2017 AVENANT 1 Travaux rue du Haut Bourg et rue de la Treille	TAE Loir-et-Cher à Cour sur Loire (41)	1 416,00
39	13/10/2017	PANNEAU DE SIGNALISATION Interdiction de tourner à gauche + potence et fixation	SES à Chambourg sur Indre (37)	142,40 €

3) INFORMATION SUR LES DIA (Déclaration d'Intention d'Alliéner)

Le Maire rend compte de la décision relative à l'exercice du droit de préemption en vertu de l'article L 2122-23 du CGCT.

N°	Date	N° de parcelle	Adresse
25	05/10/2017	AC 333	4 rue des Martinets
26	05/10/2017	AC 332	5 rue des Martinets
27	05/10/2017	AE 194	19 rue du Haut Bourg
28	16/10/2017	AC 326	Les Grandes Maisons
29	17/10/2017	AE 120	19 rue du Haut Bourg
30	17/10/2017	AE 194 et AE 120	19 rue du Haut Bourg

Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption sur ces parcelles.

4) AFFAIRES FINANCIERES

a) Décision modificative d'investissement (travaux en régie)

Afin de récupérer le FCTVA, les travaux en régie peuvent être mis en investissement. Les travaux concernés sont :

- La création d'un jardin pédagogique au Service Enfance Jeunesse.
- La création d'un WC pour handicapés à l'école élémentaire.

Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
023 OS	+ 1 130,00 €	722-042 OS	+ 1 130,00 €

Section d'Investissement

DEPENSES		RECETTES	
2188-040 OS	+ 1 130,00 €	021 OS	+ 1 130,00 €

Madame BIGOT demande des précisions sur la création du jardin pédagogique. Il s'agit du jardin existant entre la maternelle et l'ancien restaurant scolaire qu'il a fallu réaménager. Des bacs en bétons ont été installés. Cela a représenté un travail important depuis la rentrée de septembre.

Le coût de ces 2 opérations avait été présenté au budget.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Arrivée de Monsieur Xavier LEBRASSEUR

b) Décision modificative d'investissement

L'entreprise PANNEQUIN a réalisé les **travaux d'aménagement de la Place rue des Tournesols - rue des Blés d'Or**. Dans leur proposition, l'engazonnement était en option et il n'a pas été reporté dans le montant total. Il faut donc ajouter 4 100 € HT.

Ils sont également chargés de **la fourniture et la pose d'un film antiracinaire** pour 1 728 €.

Madame le Maire propose de modifier les lignes budgétaires comme suit, afin d'équilibrer les comptes :

2315-17216	Aménagement Place des Blés d'Or	+ 6 613 €
20	Dépenses imprévues	- 6 613 €

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

Monsieur CHARRET précise que 3 devis avaient été reçus. L'entreprise PANNEQUIN, qui a été retenue, a effectué ces opérations pour un montant total de 22 713 € TTC.

c) Ecole maternelle : construction d'un préau

Les travaux de la cour de l'école maternelle ont été réalisés pendant les vacances scolaires. Il a fallu supprimer les arbres dont les racines traçantes faisaient beaucoup de dégâts en soulevant le revêtement. Cela a permis de gagner de la place pour la circulation des tricycles des enfants qui ont désormais une surface plane.

Des dés ont été mis **pour l'installation d'un futur préau en toile tendue d'une dimension 6 m x 6 m** qui permettra d'apporter de l'ombre aux enfants. Compte tenu du délai de livraison de 12 semaines, il est impossible d'attendre le vote du budget pour le commander. Une structure identique existe à Fossé depuis 8 ans. Suite à la réception de plusieurs devis, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- L'achat d'un préau de 6 m x 6 m pour 6 780 € HT soit 8 136 € TTC par décision d'investissement par anticipation.
- L'inscription de cette dépense au budget 2018.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

d) Ecole élémentaire : demande de subvention pour l'Etoile Cyclo

Madame Cécile NOURRISSON, enseignante du CM1 (dont c'est la dernière année ; elle partira en retraite au mois de juin) demande une subvention pour la participation de ses élèves à l'Etoile Cyclo du 28 au 31 mai 2018.

Au vu du budget prévisionnel, il sera demandé une participation de 60 € aux familles et l'association scolaire financera ce projet à hauteur de 389,16 €. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 25 € par élève. Ce montant sera inscrit au budget 2018.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

e) Loyers 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de suivre l'indice de référence des loyers (+ 0,75%) et de porter, à compter du 1^{er} janvier 2018, le montant des loyers des habitations suivantes :

- ▶ 415,37 € pour le T5 au 12 rue des Ecoles.
- ▶ 610,27 € pour le T4 au 2 rue du Haut Bourg.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.

f) Indemnité de conseil allouée aux comptables

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'indemnité allouée aux comptables pour l'année 2017 s'élève à 424,25 € brut soit 386,66 € net. **Cette indemnité est calculée en fonction de la moyenne des dépenses qu'il a géré sur les 3 dernières années.** Ce montant correspond au taux de 80% voté les années précédentes. (Pour rappel en 2016 : 404,23 € brut soit 368,42 € net).

g) Indemnités de gardiennage de l'église

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier préfectoral instaurant le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales applicable pour l'année 2017. Le montant de cette indemnité pour un gardien ne résidant pas dans la commune est de 120,97 € maximum et de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune.

(Pour rappel en 2016 : pour un gardien ne résidant pas dans la commune, 119,55 € maximum et de 474,22 € pour un gardien résidant dans la commune.) **L'indemnité s'élève donc à 120,97 € puisque le prêtre ne réside pas sur notre commune.**

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

Madame BIGOT demande qui est le gardien et où il habite. Madame GAVEAU lui répond que c'est le père GONIN et qu'il habite à Fossé.

5) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : tarifs spectacle de Noël

Madame le Maire propose de reconduire l'organisation d'une journée inter-centres de fin d'année à la salle des fêtes qui durera une journée entière contrairement aux années précédentes (il y avait école le mercredi matin).

Cette manifestation se déroulera le mercredi 6 décembre 2017 de 9h30 à 16h30 : le matin, un immense jeu ou une boum en cas de mauvais temps suivi d'un repas festif. L'après-midi, un spectacle sera accompagné d'un goûter.

Celui-ci sera mutualisé avec d'autres centres de loisirs extérieurs à la commune avec un tarif unique de :

- 9 € par enfant présent la journée,
- 5 € par enfant présent l'après-midi.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

6) ACHAT PARCELLE RUE DES ECOLES

Lors du Conseil Municipal du 6 octobre 2014, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 1AU dite « du Haut Bourg » afin de permettre la construction d'une habitation. Afin de respecter les orientations d'aménagement, il avait été évoqué l'achat d'une partie de la parcelle AE 105 par la commune, pour créer une voirie secondaire.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal :

- d'acquérir la parcelle à 26 € du m²,
- de prendre en charge la totalité des frais de bornage.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité.**

7) RECHERCHE DE MEDECIN

Madame le Maire rappelle les différentes démarches et les multiples contacts pris pour concrétiser l'installation d'un médecin généraliste au Pôle Santé (SOS village sur TF1, courriers à des médecins, à des remplaçants, à tous les doyens des facultés de France, etc).

Deux contacts sont à l'étude :

1. Le site « **annonces-medicales.com** » propose une offre d'annonce chartée qui comprend la création d'un bandeau, l'insertion de photos, la diffusion pendant 3 mois et le rafraîchissement une fois par semaine pour 560 € HT ; Madame le Maire a contacté plusieurs communes qui ont fait appel à leur service et qui ont trouvé un médecin par ce biais.
2. **La société Optim Synchrony est un cabinet de recrutement de médecins généralistes.**

Paiement de 10 % à l'inscription, le solde est à régler quand l'installation est effective.

Après analyse du profil recherché, ils sélectionnent et proposent des candidats après entretien. Ils effectuent les démarches administratives et accompagnent l'installation pour 12 400 € HT ; des objectifs peuvent être imposés (date butoir pour l'installation).

Madame le Maire précise qu'effectivement cela paraît cher, mais elle rappelle qu'ils font toutes les démarches administratives, les validations des compétences et l'accompagnement pour que tout soit en place pour l'installation.

Mesdames BIGOT et NOLIERE constatent qu'il reste 4 cabinets libres au Pôle Santé (dont un qui peut faire office de secrétariat) et que c'est autant de loyers perdus.

Madame le Maire précise que le Pôle Santé est très sollicité par des spécialistes (orthophoniste, dentiste, ostéopathe, chiropracteur, etc) qui sont intéressés, mais elle attend d'avoir un, voire plusieurs généralistes avant toute autre installation. Elle reconnaît qu'effectivement, des loyers sont perdus mais le bâtiment finira par être remboursé même en cas de différé d'un an ou deux. De plus, un médecin seul ne viendra pas car ils préfèrent s'installer à plusieurs pour s'assurer une meilleure qualité de travail. Certaines communes offrent 2 ans de loyers, d'autres les recrutent en tant que salariés de la commune. Certains sacrifices sont nécessaires pour les attirer car le problème est national. La commune aura des échanges avec le médecin sélectionné avant qu'une décision d'installation soit prise.

Madame le Maire propose de signer le devis avec « annonces-medicales.com » et que l'on rencontre la société Optim Synchrony pour qu'ils présentent leur dispositif, éventuellement lors d'un prochain conseil municipal, avant de valider le devis.

✓ **Après en avoir délibéré,
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord**
(2 abstentions : Mmes BIGOT et NOLIERE)

Mesdames BIGOT et NOLIERE s'abstiennent car elles considèrent que le Pôle Santé a été fait sans le soutien préalable d'un médecin et que c'est encore une charge pour les contribuables, bien qu'elles ne soient pas contre le projet. Elles regrettent de ne pas être davantage associées aux recherches.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas besoin d'être sollicité pour participer à cette recherche, beaucoup de gens sont mobilisés sur la commune et nous contactent en mairie pour nous donner des pistes. De plus, la commune de Saint-Amand-Longpré qui a aussi un Pôle Santé a mis 2 ans pour trouver des généralistes alors que le projet avait été porté par un médecin.

Il faut rappeler qu'au début, le projet du Pôle Santé devait se faire en collaboration avec Villebarou et l'ARS mais ils ont ensuite changé d'avis. La commune s'est alors retrouvée seule porteuse du projet.

Madame DESSITE rappelle que gérer une commune c'est aussi avoir une vision à long terme. La problématique était que notre médecin et d'autres dans les communes avoisinantes devaient partir en retraite. Il a fallu faire un choix, c'était un pari sur l'avenir. Le budget et le foncier le permettaient. Désormais le Pôle Santé est là et il est reconnu comme un beau projet par ceux qui y sont installés mais aussi par les professionnels qui l'ont visité. Tôt ou tard tous les cabinets seront occupés. On pense également aux professionnels de santé (la pharmacie, les infirmières qui attendent avec impatience l'arrivée d'un généraliste et qui nous informent régulièrement de pistes à suivre. Il faut travailler tous ensemble.

Madame NOLIERE souligne la proximité de Blois. Madame DESSITE répond que justement à Blois la pénurie de médecins est un gros problème et la situation est très compliquée car la plupart ne prennent plus de nouveaux patients. Madame NOLIERE est d'accord.

8) VOIRIE A INTEGRER DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Les voies nouvelles doivent être intégrées dans le domaine communal afin qu'elles soient prises en compte dans le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Il y a donc 3 nouvelles voies à intégrer :

- La rue des Grelles pour 410 mètres
- La rue des Glycines pour 404 mètres
- La place François Mortelette pour 83 mètres.

✓ **Après en avoir délibéré,**
les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à l'unanimité

9) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE 2016

Monsieur RONCE récapitule les points essentiels de ce rapport qui avait été envoyé par mail à tous les conseillers municipaux. Il relate notamment la présence de **nitrates et de pesticides dont les taux sont en dessous des normes.**

Le nombre des abonnées de 2015 augmente légèrement en 2016 (+ 9) soit 1 734 dont 829 sur Saint-Sulpice.

La consommation moyenne en 2016 est de 113 m³ par abonné alors qu'elle était de 110 m³ en 2015. Les abonnés ont consommé 197 824 m³ en 2016.

En 2016, **le forage apporte 233 484 m³ et l'importation d'eau par le biais de Véolia apporte 27 257 m³, soit environ 260 000 m³.** Une partie va vers les abonnés et **63 000 m³ partiront en pertes** (fuites, utilisation des poteaux à incendies et non recouvrement de la totalité en cas de fuite importante chez un particulier). La recherche et la réparation des fuites restent la priorité. Il y a 60 km de canalisations.

En 2017, **l'abonnement** est passé à 46 € (45 € en 2016), et **le litre d'eau à 1,17 € HT. Le total des recettes s'élève à 403 525 €.** Cette somme permet de faire face aux remboursements d'emprunts, remplacement de compteurs, renouvellement de réseau, étude de connaissance et de gestion du réseau.

10) COMPTE RENDU DE REUNIONS

Monsieur JAVARY présente les photos des travaux de la cour de l'école maternelle et du préau qui y sera installé ainsi que celles des travaux d'étanchéité de l'église et du logement occupé par Madame LAGUEUNIERE.

a) Marché de Noël le 2 décembre 2017

Madame DESSITE rappelle que cette année le marché de Noël se déroula plus tôt en raison du Téléthon des 8 et 9 décembre prochains. Le montage se fera le vendredi en 2 pôles selon le plan de montage préparé. Le rendez-vous est fixé à 7h30. Les participants au montage sont d'ores et déjà remerciés. Il y aura entre 12 et 14 stands. La supérette ne participera pas cette année.

b) La ronde des Châtaignes

Madame HUET remercie les bénévoles, les employés et les élus qui ont aidé à la préparation de cette manifestation. Le temps a été clément et tout s'est très bien passé. Il y avait une cinquantaine de voitures et 250 participants environ. Cette manifestation a été organisée deux années de suite à Saint-Sulpice. L'an prochain elle aura donc lieu dans une autre commune.

11) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Soutien au déroulement des épreuves hippiques à Lamotte Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Madame le Maire présente le courrier du Conseil Départemental qui demande le soutien des communes pour le déroulement des épreuves hippiques à Lamotte-Beuvron dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. En effet, la Fédération Française d'Equitation a son siège à Lamotte-Beuvron et possède la plus grande infrastructure d'équitation d'Europe et la deuxième plus importante au monde.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accordent leur soutien à la candidature de Lamotte-Beuvron.

b) Départ en retraite de Monsieur Philippe GERARD, responsable du service technique.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser une cérémonie pour Monsieur Philippe GERARD qui partira à la retraite au 31 décembre. La date retenue est celle du jeudi 14 décembre à 18h30 dans la salle des mariages.

c) Destruction des rats.

La société chargée de la destruction des rats intervient tous les 3 mois (dernière intervention le 26 septembre dernier) afin de relever les boîtes installées pour piéger ces nuisibles. Certaines boîtes ont été détériorées lors du fauchage. Elles ont bien été remplacées. Il est désormais obligatoire d'utiliser des boîtes pour mettre le raticide afin d'éviter aux chiens et chats d'en ingurgiter. Le contrat sera renouvelé pour une année.

d) Stationnement

Madame le Maire fait état d'un courrier de Monsieur FOURNIER Philippe concernant la circulation dans son impasse. La mairie a envoyé une lettre aux riverains pour rappeler que la placette de retournement n'était pas un espace de stationnement. Il semblerait que depuis, les véhicules ne soient plus garés à cet endroit.

Monsieur FOURNIER a envoyé un courrier au Tribunal Administratif.

e) Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Blois

Madame BIGOT a remarqué dans le compte rendu du Conseil Communautaire du 12 octobre que Madame GAVEAU était désignée représentante de la Communauté de Commune de Blois pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Blois en remplacement de Madame GOURAULT. Madame GAVEAU assistera prochainement à une première réunion qui doit s'apparenter à un Conseil d'Administration.

f) Bulletin communal

Madame NOLIERE demande si une date butoir a été fixée pour déposer les articles du prochain bulletin communal car Monsieur RICHER souhaite y faire paraître un article. Madame DESSITE répond que le bulletin communal n'est pas encore finalisé.

g) Fibre optique

Madame NOLIERE remarque que la fibre optique est arrivée à Saint-Lubin-en-Vergonnois et demande quand notre commune sera raccordée. Madame le Maire indique que c'est uniquement le fourreau qui est passé et que le raccordement n'est pas fait.

h) Commémoration du 11 novembre

Madame NOLIERE remarque qu'une cérémonie religieuse aura lieu dans l'église pour la commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale. Madame le Maire précise que cette cérémonie a lieu dans les différentes communes de la paroisse et cette année c'est à Saint-Sulpice.

i) Petit Bavard

Madame BIGOT fait remarquer une coquille sur le Petit Bavard d'Octobre. Il est indiqué « relevé des conteurs d'eau » au lieu des compteurs. Cette erreur avait déjà été remarquée.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 4 décembre 2017 à 20h00